

# L'aménagement de tamazight (milieu algérien) : Etat des lieux, critiques et propositions



Dr Said Chemakh  
Enseignant de linguistique  
Département de Langue et  
Culture Amazighes  
Université de Tizi-Ouzou  
chemakh\_s@yahoo.fr

## Résumé

Les deux pays voisins que sont le Maroc et l'Algérie présentent, à l'égard de la situation de la langue amazighe et des aménagements linguistiques engagés, à la fois des similitudes et un certain nombre d'orientations différentes. C'est pourquoi il nous semble pertinent de présenter ici un aspect de l'expérience marocaine.

Au Maroc, la langue amazighe a toujours possédé un statut minoré malgré un usage numériquement important. A l'instar de l'Algérie, elle s'inscrit dans un contexte plurilingue où elle cohabite avec l'arabe standard, l'arabe dialectal et le français. Ces langues ont, bien entendu, des fonctions et des statuts distincts, et créent une situation de « diglossie enchâssée » au sein de laquelle l'amazighe occupe le dernier rang en matière de prestige. En outre, au Maroc, l'amazighe se décline en trois grands ensembles dialectaux : le *tarifite* (au nord du pays), le *tamazight* (au centre) et le *tachelhit* (au sud).

En 2001, l'Institut Royal de la Culture Amazighe au Maroc fut créé avec pour mission de standardiser la langue amazighe en vue, d'une part, d'une reconnaissance institutionnelle de cette langue-culture, et d'autre part, de son enseignement. Le choix des aménageurs s'est porté sur une gestion démocratique de la diversité dialectale. Cela revient à élaborer une langue qui soit commune aux trois zones d'intercompréhension dialectale. L'aménagement de l'amazighe se situe dans l'optique de la *koïnè* grecque, soit une langue créée sur la composition de différents dialectes. C'est en 2003 que l'amazighe fait son entrée dans la sphère scolaire. Cette langue est désormais enseignée de façon obligatoire en tant que discipline dans de nombreuses écoles primaires à travers tout le pays, aux élèves amazighophones comme arabophones.

Ce récent changement de direction dans la politique linguistique du Maroc nous a amené à nous intéresser à la réception de la langue amazighe nouvellement standardisée auprès de personnes directement concernées par cet aménagement : les enseignants de cette langue, du cycle primaire. Nous avons, l'an passé, mené une enquête sociolinguistique de terrain, de type qualitatif, à partir d'entretiens semi-directifs ; cela nous a permis de recueillir les témoignages de quinze enseignants d'amazighe (instituteurs). Nous avons choisi de rencontrer des enseignants exerçant dans des zones rurales fortement amazighophones ainsi que dans des centres urbains majoritairement arabophones, car nous avons posé comme hypothèse que les représentations peuvent différer suivant la place de la langue dans l'environnement des enquêtés et des élèves. Nous proposons de rendre compte de cette réception de l'amazighe unifié auprès d'enseignants en abordant trois points essentiels :

L'impact de l'établissement de normes linguistiques sur le prestige de la langue.

Les aspirations et les méfiances à l'égard du lexique standard.

L'impact de la diglossie arabe préexistante sur les représentations des enseignants.

## 1. Positions du problème

Toute extension de l'usage d'une langue dans des domaines où elle n'était pas/ ou n'est plus usitée pousse à la réflexion sur les choix à opérer dans la multitude de possibilités d'expression qu'offre cette langue. Lorsque les ressources de l'expression sont très diverses du fait de l'existence de plusieurs variétés dialectales/ régionales, sociales... du fait de l'existence de plusieurs niveaux de langue, de la richesse lexicale et stylistique de la langue et parfois du fait de l'existence de plusieurs langues en contact rend le choix problématique. Le choix d'une variété linguistique qui aura pour fonction de servir d'outil de communication dans ces domaines vers lesquelles il y a extension de l'usage se fait suivant des critères consciemment ou inconsciemment admis par les acteurs responsables de ce choix. C'est ainsi que débute ce que l'on définira plus tard comme la planification / l'aménagement linguistique(s).

L'extension de l'usage du tamazight, du moins quelques-unes de ses variantes, vers des domaines qui ne lui étaient pas ou peu connus (enseignement, médias...) pose, elle aussi, comme toute langue naturelle, de nombreux problèmes relevant de la politique et de la planification de l'aménagement linguistiques.

Dans la présente communication, il sera question de l'aménagement linguistique du tamazight dans le milieu algérien. Certes, le tamazight, et plus particulièrement la variante tamacheq, est langue nationale au Niger et au Mali depuis les années 60 ; il est reconnu langue (non-territoriale) de France depuis le rapport Cerquilini. Il est également reconnu langue régionale d'Espagne (province de Melilla et Ceuta). Notons aussi qu'un pas vers sa reconnaissance institutionnelle est franchi au Maroc depuis la création de l'Ircam. Mais, il en demeure, néanmoins nécessaire de faire le point sur chacune des ses situations linguistiques des pays où vivent des berbérophones et d'établir un bilan

des politiques linguistiques mises en œuvre par les Etats en place. Nous avons choisi délibérément de restreindre notre champ d'investigation à l'espace national algérien. Nous tenterons de faire état des lieux de l'aménagement du tamazight sur ce territoire et ce sur une période allant du XIXème siècle à nos jours. Ce bilan sera suivi d'appréciations critiques et de propositions.

## 2. Quelques concepts opératoires

Les actions sur la langue sont diverses et ne présentent automatiquement toutes les similitudes dans le temps et dans l'espace. Ce qui a amené à la création d'une multitude de termes dont certains sèmes se recoupent mais pas d'autres. D'un point de vue épistémologique cet état de fait se trouve justifié car la sociolinguistique –linguistique externe– dont relève la planification et l'aménagement des langues n'est pas, à vrai dire une discipline autonome et définitivement structurée. Bien au contraire, si l'on tient compte des 'considérations finales' de C. Baylon (1996 : 281) quant à cette discipline, nous nous rendons compte que du chemin reste encore à faire. Ne dit-il pas que '*la sociolinguistique a encore beaucoup à faire et nous n'avons pas cherché, bien au contraire, à dissimuler les insuffisances qu'il lui reste à combler*'. Cela rejoint en partie le propos de G. Mounin (1974 : XIII) lorsqu'il écrivait dans son *Dictionnaire de la linguistique* qu'*Une terminologie idéale supposerait une science achevée*'. Il est donc normal d'avoir constaté un foisonnement de termes techniques se recoupant et renvoyant parfois aux mêmes réalités extra-linguistiques et/ ou aux mêmes référents.

La première remarque que l'on peut faire en abordant la notion de politique linguistique est celle des précautions avec lesquelles les auteurs qui utilisent ce concept dès qu'ils tentent de donner une définition voire un essai de définition. Cette situation est justifiée par le fait que la notion de politique linguistique est souvent confondue avec celle de planification linguistique voire d'aménagement linguistique. Pour C. Baylon (1991:175) « *L'expression «planification linguistique» est le plus souvent utilisée avec celle de «politique linguistique» tantôt elles sont considérées comme des variantes d'une même désignation, tantôt elles permettent de désigner*

deux niveaux de l'action du politique sur la/les langue en usage dans une société donnée ».

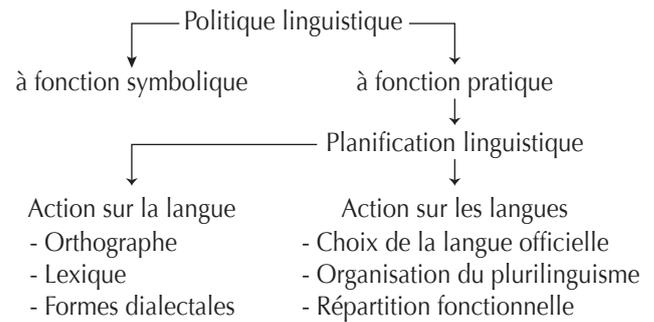
D. Robillard, Cf. M. L. Moreau (1997 : 229) constatant la synonymie qu'entretiennent certains auteurs entre les notions de politique et d'aménagement linguistique propose ceci : « *Il est utile de spécialiser ce terme (PL) pour désigner la phase d'une opération d'aménagement linguistique la plus abstraite, consistant en la formulation d'objectifs, postérieurement à l'évaluation d'une situation faisant apparaître des aspects perfectibles, soit dans le corpus d'une langue (inadéquation de structures par rapport à des besoins), soit dans le statut des langues* ».

Une planification linguistique est, selon C. Baylon (1996), « *un effort explicite et systématique pour résoudre des problèmes linguistiques et parvenir à la réalisation concrète des solutions trouvées grâce à l'appui d'institutions* ». Selon lui, H. Kloss a regroupé les divers buts de cette planification « *en deux catégories, selon qu'ils relèvent de la planification de la codification de la langue, l'aménagement de la langue elle-même, language corpus planning – ou de la planification orientée en fonction de leur statut– l'intervention vise le statut de la langue, language status planning* ».

En partant de cette définition, E. Haugen propose un tableau où il distingue entre la forme et la fonction de toute planification linguistique. Tableau que nous reproduisons de J. Maurais (1997).

	FORME (Politiques linguistiques)	FONCTION («Culture de la langue»)
Société (planification du statut)	1. Choix de la norme (processus décisionnel) a) identification du problème b) affectation	3. Implantation (processus éducationnel) a) mesures correctives b) évaluation
Langue (planification du corpus)	2. codification de la norme (standardisation) a) orthographe b) syntaxe c) lexicque	4. modernisation de la langue a) modernisation de la terminologie b) développement de la fonction stylistique de la langue

L. J. Calvet, dans son ouvrage 'La guerre des langues' (1987), considère quant à lui : «... la planification linguistique comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique ». Il donne deux aspects de la planification linguistique à savoir l'action sur la langue et sur les langues dans le schéma ci-dessus :



Ces deux aspects présentent plusieurs similitudes avec les points a) et b) du schéma d'E. Haugen.

À la notion de planification linguistique, l'école québécoise substitue la notion d'aménagement linguistique et l'école catalane celle de normalisation linguistique. Mais l'analyse des contenus de toutes ces appellations de la planification linguistique montre que l'Etat ou l'Institution publique intervient de façon prépondérante.

Bien que le schéma d'E. Haugen représente une excellente synthèse en matière de planification linguistique, les expériences de planification linguistiques sont très diverses et aucune ne peut prétendre servir de modèle unique ou référentiel. En fait cette situation nous conduit à dire qu'il n'existe pas de cadre théorique unique en matière d'action sur la/ les langue(s) dans un territoire donné, il n'existe que des cadres empiriques présentant des similitudes et des différences.

Pour ce qui nous concerne, nous utiliserons le concept de 'politique linguistique' pour désigner la politique délibérée d'un Etat national ou régional en matière de gestion de la/ les langue(s) dans la cité. Nous tenterons d'élargir le sens de ce concept à l'action politique des regroupements politiques (mouvements culturels, partis, élites...) en faveur de la promotion d'une langue qui est dans la plupart des cas minorée par l'Etat.

Par 'planification linguistique', nous reprendrons la définition de L. J. Calvet citée supra mais en élargissant l'agent de 'la recherche et mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique' aux regroupements politiques cités ci-dessus.

Par 'aménagement linguistique', nous entendons l'ensemble des actions relevant des planifications de statut et de corpus telles qu'établies dans le schéma d'E. Haugen.

### 3. La politique linguistique en Algérie

En matière de typologie, il existerait près d'une dizaine de sortes de politiques linguistiques de part le monde. De façon exhaustive, J. Leclerc (2006) les présente ainsi :

1. Politiques d'assimilation,
2. Politiques de non-intervention,
3. Politiques de valorisation de la langue officielle,
4. Politiques sectorielles,
5. Politiques de statut juridique différencié,
6. Politiques de bilinguisme (ou de trilinguisme)
  - a) fondé sur des droits personnels (sans limite territorial),
  - b) fondé sur des droits personnels territorialisés,
  - c) fondé sur des droits territoriaux.
7. Politiques de multilinguisme stratégique,
8. Politiques d'internationalisation linguistique,
9. Politiques linguistiques mixtes.

Au vu de cette classification, l'Algérie sera classée dans la catégorie 9 à savoir celle des Etats ayant des 'politiques linguistiques mixtes'. Selon J. Leclerc (2006) : « *Les politiques linguistiques mixtes sont possibles lorsqu'un État pratique simultanément différents types d'intervention. Généralement, une politique linguistique mixte associe, par exemple, la non-intervention à l'égard de la langue officielle à une politique sectorielle pour la ou les minorités; ou bien l'État associe la valorisation de la langue officielle au statut juridique différencié, etc. Plusieurs combinaisons sont possibles* ».

Il en distingue au moins six types de combinaisons possibles, à savoir :

- 1) Non-intervention (langue officielle) et politiques sectorielles (minorités),
- 2) Non-intervention (langue officielle) et politique d'assimilation (minorités)
- 3) Valorisation de la langue officielle et statut différencié (minorités)
- 4) Valorisation de la langue officielle et politiques sectorielles (minorités)
- 5) Valorisation de la langue officielle et non-intervention (autres langues)
- 6) Valorisation de la langue officielle, politique d'assimilation et politique de bilinguisme territorial (minorités)

Au regard de cette catégorisation l'Etat algérien sera classé dans le 2<sup>ème</sup> type de 'politiques mixtes'.

La politique d'arabisation, avec l'arabe reconnue comme unique langue 'nationale' et officielle, entretenue jusqu'en avril 2002 ne visait pas seulement à substituer l'arabe au français dans les diverses sphères de la vie publique mais avant tout à assimiler linguistiquement les berbérophones. Les analyses du discours politique contenus dans la panoplie de textes constitutionnels, chartes, ordonnances,... amorcées par G. Grandguillaume (1984), S. Chaker (1983 et 1989), A. Yefsah (1989)... mettent en exergue cette fin peu avouée de la politique d'arabisation.

A partir de la reconnaissance de tamazight comme seconde 'langue nationale', on serait passé vers le 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> voire 5<sup>ème</sup> type de politiques mixtes.

### 4. L'aménagement linguistique du tamazight

Il semble que les facteurs les plus favorables à la standardisation du berbère est l'identité commune. La prise de conscience de l'appartenance à une même ethnie, le fait d'avoir partagé une même histoire et surtout une même langue ne serait-ce dans l'Antiquité a été un facteur déterminant. Même si le degré de conscience identitaire au sein des communautés berbérophones actuelles se présente façon divergente, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, les premiers instituteurs kabyles (Boulifa en particulier) ont perçu deux phénomènes ayant contribué à la réflexion sur la nécessité d'aménager le tamazight. Ces phénomènes sont la dispersion des communautés d'usage du tamazight et la dialectalisation de cette dernière.

#### De la dispersion des communautés d'usage du tamazight :

Les appellations 'langue berbère' et 'Tamazight' utilisées par les linguistes puis par les politiques ne recouvrent pas une réalité unique et bien déterminée (langue standard) mais plutôt une diversité de variétés linguistiques avec des usages sociaux réels (dialectes régionaux). A cela s'ajoute l'idée que toutes ces variétés ne sont que des formes d'une même langue ayant existé dans la haute Antiquité.

En Algérie, les berbérophones ne forment pas actuellement une communauté linguistique unique

mais des communautés distinctes ayant chacune une dénomination propre de la variété dialectale qu'ils utilisent. Nous pouvons distinguer environ neuf communautés linguistiques réparties sur des aires géographiques plus moins homogènes. Nous avons :

Aire kabyle (ou taqbaylit) au Nord (à l'est d'Alger)

Aire chaouïe (ou tachawit) à l'est (sud-est Constantinois)

Aire chenouïe (tachenwit) au Mont du Chenoua à l'ouest d'Alger,

Aire mozabite (Tamzabt) à Ghardaïa et les six cités environnantes,

Aire touareg (Tamachaq) au sud, dans l'Ahaggar.

A côté de ces aires, se trouvent des îlots berbérophones tels que :

- Tasenusit dans la sous-préfecture de Beni-Snous, département de Tlemcen,

- Tazennatit dans les oasis du Gourara (Timimoun), département d'Adrar,

- Tagergrent dans le département de Ouargla,

- Tazennatit dans le Ksar de Bousemghoun, département de El-Bayadh.

### La dialectalisation

Selon J. Dubois (1999) : « Une langue se dialectalise quant elle prend selon les régions où elle est parlée des formes nettement différenciées entre elles ; la notion de dialectalisation présuppose l'unité antérieure, au moins relative de la langue concernée... Selon la théorie des ondes, l'étendue des aires dont lesquelles on rencontre un trait s'explique par la propagation inégale, de certaines innovations à partir de certains centres et le maintien ailleurs des formes anciennes... »

La langue berbère a, sans doute, commencé à connaître un processus de dialectalisation dès l'Antiquité. Bien que fait s'il n'est confirmé par les sources écrites antiques; S. Chaker (1982) pense : « Naturellement, le « libyque » s'étend sur une aire géographique immense, il est certain que la langue présentait d'importantes variations dialectales. Il est difficile de dire si les ensembles ethno-politiques que l'on voit apparaître très tôt chez les auteurs anciens (Maures, Numides, Gétules...) correspondaient à des divisions dialectales. Au travers les différentes formes que l'on connaît pour certains toponymes, on croit déceler des

*variations régionales qui ne sont pas sans rappeler des faits attestés en berbère moderne... ».*

Ou encore, la différence entre l'alphabet libyque dit oriental et celui dit occidental ne correspond-elle pas à une différence entre les dialectes transcrits ? G. Camps, dans *Berbères mémoire et identité* (1985) dit qu' : « *Hormis le tefnagh actuel, seuls les caractères de l'alphabet dit oriental ont pu recevoir une valeur sûre, grâce aux inscriptions bilingues libyco-puniques de Dougga. Or, l'alphabet occidental comprend des signes que l'oriental ignore et les tefnaghs sahariens n'ont pas toujours la même valeur que les signes équivalents de l'alphabet oriental.* ». Le fait qu'il y a des signes supplémentaires dans l'alphabet occidental ne sert-il pas à noter des phonèmes inexistant dans le parler noté par l'alphabet oriental ? Peut-on postuler l'existence de phénomènes tel que la spirantisation à l'origine de cette différence de notation ? N'est-ce pas la dialectalisation l'unique raison à l'origine de cette différence entre les deux alphabets ?

Toutefois, si dialectalisation il y avait, nous ne pensons pas que celle-ci soit très importante vu le nombre d'unités lexicales appartenant au fonds autochtone commun à dans tous les dialectes, et ce jusqu'à une assez date récente.

Ce sont les ruptures des communications entre les grands groupes de populations circonscrits à des zones-refuges (massifs montagneux, hautes plaines) qui ont engendré une dialectalisation poussée. Lors des occupations successives qu'a connu l'Afrique du Nord, les envahisseurs se sont fixés sur le littoral et dans les plaines intérieures causant ainsi des ruptures dans le continuum linguistique antérieur. La dialectalisation du berbère dans les régions sahariennes est du à l'isolement des groupes Touareg, Zenaga... par rapport aux populations septentrionales.

Une simple observation des cartes géolinguistiques montrent comment les groupes berbérophones se sont fragmentés par l'installation des groupes arabophones entre eux.

Quelques exemples peuvent confirmer et illustrer cette thèse :

1. La continuité qui existait entre les populations côtières et berbérophones de l'Algérie en allant de l'actuel Collo jusqu'à Arzew s'est trouvée rompue par :

L'installation des tribus Daouadioua dans l'Algérois au XIV<sup>e</sup> s.

L'arabisation des Ait Boukhenous dans le Chelif.

L'arabisation des Bettioua près d'Arzew (près d'Oran) dans les années 20.

2. La continuité existant entre le groupe chaoui et le groupe kabyle est attestée au XIX<sup>e</sup> s. par Hannotau. La rupture de celle-ci par l'installation de tribus arabophones à l'Est de Sétif est un élément qui a favorisé la dialectalisation du kabyle et du chaoui.

Un groupe linguistique donné, isolé de ceux qui ont la même langue que lui, connaît un repli sur soi-même et se retrouve avec un lexique sensiblement différent des autres groupes par les créations lexicales auxquelles il recourt ne tenant pas compte que de ses propres besoins langagiers et pas de ceux des autres groupes. De même que la circulation de ces créations lexicales se retrouve limitée géographiquement dès lors que ce groupe est en rupture avec les autres et que celles-ci ne répondent qu'aux nécessités de communication micro-locale.

Les raisons à l'origine de la dialectalisation sont historiques avant d'être sociologiques et culturelles.

#### 4.1. L'aménagement en dehors des institutions de l'Etat

Bien que l'Université ou l'école où les instituteurs et par la suite les écrivains ont été formés, soient des appareils idéologiques d'Etat au sens althussérien du mot, on ne peut parler d'intervention de institution ou de l'Etat. Etaient-ils conscients de cette contribution à l'aménagement du tamazight ? Nous sommes tenté de répondre par la négative. Hélas, les positions de Bélaid Ait Ali, premier romancier kabyle, de Taous Amrouche dans son célèbre article « Que fait-on pour la langue berbère ? » (1957), de Jean Amrouche lors du Congrès méditerranéen de la Culture (Florence, octobre 1960) nous incite à répondre par la négative. Mais c'est avec Mouloud Mammeri que l'aménagement du tamazight est pensé et dit de façon explicite. Le choix de la graphie latine pour la notation du tamazight, la création d'un lexique du berbère moderne, l'*Amaɣwal*; la rédaction de l'opuscule de grammaire *Tajerrumt n tmazight* en berbère sont autant d'actions concrètes militant en

faveur de la thèse de la conscience de la nécessité d'un aménagement, ne serait-ce de corpus.

Mais il fallait attendre 1983 pour que cet effort d'aménagement de la langue soit décrit. C'est S. Chaker (1983/b : 57) qui est le premier à engager une réflexion sur cet effort dans son article « De la description à la planification linguistique : un tournant dans le domaine berbère ». Deux ans après, dans un autre article : « La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ? ».

Comme les centres d'exercice du pouvoir politique n'étaient pas acquis aux défenseurs de tamazight, aucun aménagement de statut n'était possible avant les années 90. C'était plutôt l'aménagement de corpus dont il sera question pour ces instituteurs, écrivains, militants... Toutefois, les attitudes linguistiques positives envers le tamazight et la culture dont elle est un des vecteurs, développées par les militants berbéristes et reprises par les berbérophones (et kabylophones en particulier) ont joué un rôle prépondérant dans l'action d'aménagement du tamazight hors institutions étatiques. Si pour C. Canut (1998 : 10) « la prise en compte des discours des locuteurs sur leurs langues, leurs variétés linguistiques ou celles des autres, devrait être un préalable systématique à toute entreprise de choix de langue et de standardisation », il en est autrement dans le domaine berbère où le discours sur les attitudes des locuteurs a été un facteur déterminant dans l'entreprise d'aménagement entamée par les écrivains, enseignants et universitaires.

Les structures et relations syntaxiques étant perçues comme étant assez stables pour l'ensemble du domaine berbère comme le confirmera Y. Zouaoui dans sa thèse de doctorat (1996), l'aménagement de corpus touchera essentiellement au lexique et à la notation de la langue. D'ailleurs, ceci était prévisible vu que maintes planifications de corpus d'autres langues y sont passées. J. Maurais (1987) note bien que : *l'aménagement linguistique c'est à dire l'intervention sur les structures linguistiques elles-mêmes, a surtout touché l'orthographe et le lexique*».

## 4.2. Contenus des aménagements réalisés

### 4.2.1. La notation de la langue

L'un des premiers ouvrages où la graphie latine est usitée pour transcrire le kabyle (et le chleuh)<sup>1</sup> est le dictionnaire confectionné par J.M de Venture de Paradis. Il a été écrit en 1787/89 et publié en 1844 sous le titre de *Grammaire et dictionnaire abrégés de langue berbère*.

En 1858, A. Hanoteau publie son *Essai de grammaire kabyle*. Dans sa préface, datée de mars 1858 (soit près d'un an après la fin de la conquête de la Kabylie), il rappelle l'intérêt et l'utilité de l'étude du kabyle et présente les données nouvellement acquises sur la berbérophonie (extension d'usage, statistiques des populations berbérophones). Mais avant d'entamer l'étude de la grammaire, il présente ce qu'il a appelé *Observations préliminaires*, du mode de transcription adopté dans cet ouvrage. A notre connaissance, il est le premier auteur à expliquer pourquoi il recourt à la graphie latine après avoir rappelé que « *les Kabyles ont eu peut-être jadis un système d'écriture analogue à celui qui s'est conservé chez les Touaregs [...] L'introduction de l'islamisme... leur a fait connaître l'écriture arabe...* » (1857 :1). Toutefois, à la fin de la grammaire se trouve le livre V : *Textes divers* (pp. 256-338) où A. Hanoteau justifie le fait qu'il introduise la graphie arabe pour transcrire le kabyle en plus de la graphie latine comme suit : « *J'ai fait suivre plusieurs textes de la transcription en caractères arabes, afin de montrer au lecteur comment quelques kabyles connaissant l'arabe se servent de ces caractères pour représenter les sons de leur langue. Je ferais observer, toutefois, qu'ils n'indiquent jamais les voyelles. Cette transcription a été faite par Si Saïd Ben Ali<sup>2</sup>, et ne doit être regardée que comme une appréciation toute personnelle de l'emploi des lettres arabes à la représentation des sons du kabyle. Il est très vraisemblable que, faite par d'autres kabyles, elle varierait beaucoup avec chacun d'eux* », (p.257).

Les premiers manuels publiés après la création de la chaire de berbère à la faculté d'Alger (1887), à savoir :

- *Manuel de langue kabyle* de R. Basset,
- *Cours de langue kabyle* de B. Bensedira,

- *Une première année de langue kabyle* de A. Boulifa ;

reprindront les mêmes techniques que celles usitées par A. Hanoteau. Les phrases et textes kabyles sont transcrits en graphie latine et les auteurs ne recourent à la graphie arabe que pour montrer comment un texte ou parfois un mot, peut être transcrit.

R. Basset a proposé, en plus de la transcription du berbère en caractère latin, une notation phonétique avec laquelle les berbérissants pourront dorénavant transcrire phonétiquement les dialectes qu'ils étudient. Ce qui sera d'ailleurs fait, mais les publications destinées au grand public utilisent toujours la notation usuelle où ne figurent pas les divers caractères qu'il a introduit (lettres affectées de diacrités, de points souscrits, de chevrons...). Mais, les publications contenant des textes kabyles telles que celles de Boulifa *Recueil de poésie kabyle*, 1903 ainsi que *Méthode de langue kabyle, Cours de deuxième année*, 1913, seront écrites dans la notation en usage depuis Hanoteau. Cette tradition survivra pendant longtemps jusqu'au début des années 80 où elle sera marginalisée par la transcription dite 'de Mammeri'.

Les linguistes berbérissants (Biarnay, Laoust, Destaing...) ont continué à utiliser et à affiner le système de notation légué par R. Basset, et c'est à partir de celui-là que plus tard A. Basset tirera son système phonologique.

Les Pères Blancs, créateurs du *Fichier de Documentation Berbère* (FDB) reprennent la transcription usitée alors par A. Basset et la réaménagent plusieurs fois comme en témoignent les diverses notes sur la transcription publiées dans le FDB.

En reprenant le 'système phonologique berbère' tel qu'établi par A. Basset et la notation usitée par les auteurs du FDB, M. Mammeri présente un système de notation destiné à un usage public. Ce système de notation est publié pour la première fois dans *Grammaire berbère, dialecte kabyle* ouvrage ronéotypé édité en 1966 à l'Université d'Alger.

Les principales caractéristiques du système de notation de M. Mammeri sont :

- l'usage des graphèmes latins (et grecs) dans la notation, en ajoutant des diacrités quand cela s'avère nécessaire.

- la négligence des phénomènes dialectaux (tel que la spirantisation en kabyle) pour rendre ho-

1 - Venture de Paradis parlait de langue berbère au lieu de langue kabyle puisqu'il n'a pas fait de distinction entre les dialectes kabyle et chleuh que parlaient ses informateurs ; ce qui fait que le dictionnaire en question est constitué d'un matériau composite.

2 - Informateur de Hanoteau.

mogène le plus possible la notation des dialectes berbères.

En 1969, Hanouz publie sa *Grammaire*. Cette dernière n'a pas fait l'objet de critiques de la part de chercheurs universitaires dans le domaine berbère seulement mais aussi de la part des militants de l'Académie berbère auquel M. Hanouz appartenait. Chacun des critiques relevait le manque de rigueur scientifique du traité. Les militants de l'Académie berbère opteront d'ailleurs pour la publication de la Grammaire de M. Mammeri dans leur bulletin *Imazighène* où l'intégralité du cours est reprise.

Toutefois, les militants de l'Académie berbère ne partagent pas avec M. Mammeri l'usage du caractère latin pour la notation du berbère. Ils préconisent l'usage du tfinagh, en réalité d'un néo-tfinagh concocté à base du tfinagh encore en usage chez les Touaregs, avec des modifications et rajout de lettres. C'est ce néo-tfinagh de l'Académie berbère qui connaîtra une diffusion massive dans les milieux berbères à partir des années 1970.

Le système de notation adopté par M. Mammeri et repris dans sa *Tajerrumt n tmazight* (1976) s'est répandu grâce aux publications littéraires et scientifiques.

En 1983, S. Chaker reprenant le système de notation de M. Mammeri publiait les *Propositions pour une notation usuelle du berbère*.

Toutefois, les usagers de la notation dite usuelle voient apparaître d'autres notations à base latine curieusement mises en circulation à partir de 1989, année où le régime en place tolère la diffusion publique légale de publications relatives au berbère ou en berbère.

En juillet 1989, la réunion dénommée '2<sup>ème</sup> séminaire du MCB' organisée à Tizi-Ouzou reconduit l'usage de notation usuelle dite 'tamaâmrît'<sup>3</sup>. Pour la première fois, des voix s'élèvent pour remettre en cause la notation usuelle usitée jusque-là. En effet, deux militants des années 1970, Bahbouh Lahsen et Haroun Mohamed proposent, chacun à sa façon, un système de notation (à digraphes, avec d'autres diacrités). Cet incident ne restera pas sans conséquence et répercussions dans les années à venir.

En effet, la notation usuelle verra son utilisation devenir systématique dans toutes les publications des années à venir. En plus des revues et tracts, les deux journaux partisans écrits en berbère (*Amaynut* et *Asalu*) l'adopteront. Il en est de même des journaux ayant leurs pages berbères (*Le Pays/Tamurt*, *l'hebdo n tmurt*, *Izuran/Racines...*)<sup>4</sup>.

Toutefois, au même moment les espaces de diffusion de cette notation s'élargissent et se consolident. Nous assisterons à deux courants la contestant, bien que minoritaires mais dotés de publications.

Le premier courant est celui des praticiens proposant d'autres notations à base latine. Les traditionnels contestataires de la notation usuelle (L. Bahbouh et M. Haroun) seront rejoints par H. Cheradi, M. Aït Amrane, H. Sahki qui proposent à leur tour d'autres notations. A l'exception de M. Aït Amrane, les quatre autres auteurs vont jusqu'à proposer des 'grammaires' qui, à notre avis de linguiste, sont quasi-inutilisables vu qu'elles font fi de tout le cumul de savoirs scientifiques en linguistiques générale et berbère. La majeure partie de leurs contenus est sans aucun fondement scientifique et logique<sup>5</sup>.

Le second courant contestant la notation usuelle est celui qui préconise la notation du berbère en caractères arabes, au même moment où les moza bites, une des rares communautés berbérophones à avoir fait usage du caractère arabe pour la notation du berbère et ce depuis le XI<sup>ème</sup> s., abandonnait peu à peu la notation en caractères arabes. Un alphabet du berbère est diffusé dans les milieux islamistes, un auteur (A. Bouzida) publie un recueil de poèmes de Si Mohand transcrit en arabe et le journal *El Djazair el youm* crée une rubrique amazighe écrite en arabe. Et le projet de loi de généralisation de la langue arabe préconise la transcription de tous les dialectes locaux 'uniquement' en caractère arabe (1990, première version de la loi).

L'apogée de cette offensive sera atteinte avec l'intervention du président de la République Cha-

4 - Pendant longtemps ces publications récentes comme leurs aînées *Tafsut*, publieront une rubrique intitulée *Agemmay n tmazight* en vue de permettre aux lecteurs de décoder/déchiffrer facilement les textes écrits en berbère.

5 - Il ne s'agit pas là de propos dépréciatifs gratuits : un petit examen de l'ouvrage de Bahbouh Lahsen (reproduisant une bonne partie de La grammaire du berbère de Hanouz déjà contestée à sa première édition, car rééditée telle quelle en 1990) montre la misère intellectuelle sévisant dans certains milieux berbéristes en Algérie.

3 - C'est-à-dire 'de Mammeri'

dli en février 1991, lors d'une rencontre avec la presse. Il dira en substance que la reconnaissance du berbère par l'État algérien ne dépend que de la transcription usitée : le berbère sera reconnu à condition d'être transcrit en caractère arabe.

Les réactions des associations berbères et des partis politiques à base kabyle, suite à ces déclarations ont fait que plus jamais de tels propos n'ont été tenus ultérieurement.

Plusieurs associations et organisations réaffirmeront alors l'usage (parfois unique) du caractère latin pour la transcription du berbère.

Il en est ainsi, par exemple, du Colloque de Ghardaïa (organisé par la Fnaca) qui s'est achevé avec une résolution principale qui est la transcription de tamazight en caractères latins.

A côté de ces deux courants, il existe quelques voix qui préconisent le retour au tfinagh uniquement alors que les partisans de la notation usuelle admettent que le caractère tfinagh (plutôt néo-tfinagh) servent pour la transcription des enseignes, plaques routières, titres...

Les dernières réformes contenues dans *Propositions pour une notation usuelle à base latine* issues des différents travaux organisés à l'Inalco (1996, 1998) dans ce sens sont actuellement reprises en Algérie. Cette diffusion massive est due essentiellement au milieu scolaire.

Le choix de la graphie latine est motivé par plusieurs facteurs sociologiques et également psychologiques. Il mérite que l'on s'intéresse sérieusement sur ces derniers car ils relèvent beaucoup des attitudes et représentations linguistiques des berbérophones vis-à-vis de leur langue.

#### 4.2.2. *Le lexique :*

Les culturalistes du début du siècle tels que Boulifa n'ont pas eu recours à la néologie à proprement parler. Bien qu'ils préconisent d'utiliser les ressources des autres dialectes berbères dès lors qu'une unité lexicale venait à manquer dans un parler donné. Les premières créations de néologismes remonteraient aux années 1940 quand certains militants nationalistes voulaient composer et/ou traduire des chants en kabyle. Il leur fallait alors créer de nouvelles unités lexicales à même de rendre compréhensible leur message et aptes à représenter des réalités nouvelles (ou exprimées au-

trement que par le truchement de la langue parlée traditionnellement).

Dans un premier temps, comme le signale M. Benbrahim (1986), ils vont recourir à l'emprunt à l'arabe pour exprimer des termes de vocabulaire abstrait qui n'existent pas en berbère tels que 'nation' ou 'parti'. Mais ce procédé est vite abandonné. Après la crise anti-berbériste ils favoriseront la création néologique au détriment de l'emprunt. Ils iront jusqu'à remplacer des termes empruntés par des équivalents berbères recensés dans d'autres dialectes autres que le kabyle.

Exemple : *ab'emmel* remplacé par *tayri*.

Le terme *tagerghlanit* a été composé sur le modèle de *tagersift*. *tagerghlanit* < *ger+aghlan* (*aghlan* signifiant 'pays' en mozabite).

M. Mammeri est le premier à introduire des néologismes dans un ouvrage écrit en kabyle : *Les Isefra de Si Mohand* (1969).

Par exemple: le terme *tazwart* 'préface / introduction' est tiré de *tazwara* désignant le début et *amsafev* 'adieu' est tiré du tamachaq.

En 1970, paraît la première édition de l'*Amawal*. C'est le second apport de M. Mammeri à la standardisation du berbère et dans la réalisation de l'*Amawal* qui demeure l'acte fondateur de la néologie moderne en berbère. M. Mammeri était toujours préoccupé par l'idée de la disparition/mort de la langue berbère. Ceci apparaît aussi bien dans ses essais que dans ses romans. Il fallait pour exister définir de nouveaux horizons, c'est-à-dire faire accéder le berbère aux secteurs qui lui étaient inaccessibles et en faire une langue avec laquelle on peut penser et dire le monde actuel. Pour ce faire, il fallait créer à partir du stock lexical existant en berbère, les mots capables de représenter les réalités extra-linguistiques actuelles.

En plus du travail de créations lexicales faites avec les étudiants associés au projet d'*Amawal*, M. Mammeri avait sans doute travaillé sur une documentation reçue de divers horizons : poésie nationaliste entre autres. Les divers témoignages existants concordent sur ce point.

#### 1. *Amawal :*

L'*Amawal* demeure le seul lexique dont les néologismes ont connu le plus d'utilisation en un temps record. En effet, il a connu le premier tirage en 1974 (Alger) puis sera réédité en 1980 par

Imedyazen (Paris) et par l'Association Azar (Bé-jaïa) en 1990.

Le dialecte qui a servi de base à la création néologique est le tamacheq (parler de l'Ahaggar). Ce lexique est composé de deux parties : berbère-français (pp. 8-65). Français-berbère (pp. 66-129).

Dans la préface en berbère, M. Mammeri explique la situation actuelle de la langue berbère, les raisons de la dialectalisation, la nécessité de l'enrichissement du lexique ainsi que la méthodologie adoptée pour ce faire.

Dans la seconde préface, le besoin pratique auquel devait répondre le recueil est exposé à savoir compenser des lacunes du lexique du berbère : « *il y a manque en particulier des termes abstrait ou plus généralement les termes de civilisation...* ».

La méthode utilisée est toujours la dérivation de sens ou de forme : « *chaque fois qu'un terme existait dans un parler, il a été adopté (exemple: tanem-mirt = merci). Chaque fois qu'un terme traditionnel de sens concret pourrait servir à rendre une notion abstraite (ou de civilisation) de sens voisin, il a été adopté (exemple: aneflus = magistrat). Quand ni l'un, ni l'autre de ces deux procédés n'était possible on a reconnu à la dérivation de formes nouvelles à partir de racines berbères existant dans l'un des quatorze parlers. (exemple : tagrawla = révolution à partir de «griwel» qui a le sens original du latin «revolvere» d'où a été tirée «révolution»). Dans la quasi-totalité des cas on respecte des types de formes dérivés berbères déjà existantes...* ».

L'avertissement cite par contre deux inconvénients que peut présenter ce lexique à savoir : « *l'atomisation des mots du fait qu'il ne forment un corps structuré de même le fait que le découpage de sa réalité extralinguistique diffère du français au berbère ce qui conduira à des non correspondances sémantiques* ».

Bien qu'assez bien élaboré, ce lexique n'est pas exempt de critiques. Les plus importantes ressortent de l'analyse faite par R. Achab (1996). Ce sont essentiellement :

La non-exploitation de toutes les sources dialectales (dictionnaires...) autres que le touareg.

L'existence de fautes de frappe (?) qui risque d'induire d'autres compréhensions du sens des néologismes.

La surexploitation de la dérivation à partir de certaines racines.

Exemple : la racine *LG* est utilisée pour former au moins 15 dérivés.

- La non-correspondance de mots entre les deux parties du lexique.

Exemples : partie berbère-français : *Amazday* = collectif et *Anbaz* = invasion

partie français-berbère : Collectif = *Anbaz* [erreur] et Invasion = *Anbaz*.

Toutefois, ceci ne diminue pas l'importance capitale que représente l'*Amarwal*, quels que soient ces manques, il est le premier ouvrage d'aménagement du lexique berbère.

Les termes qui en sont proposés ont connu un usage et une reprise très disproportionnés dans la langue parlée.

Le bulletin *Imazighene*, édité par l'Académie Berbère diffusé à partir de 1970, est la première publication où des néologismes seront recensés que ce soit dans les textes (suivis d'explications des néologismes usités) ou sous formes de listes bilingues (français-kabyle).

Pendant longtemps cette technique sera utilisée par les diverses publications périodiques ou livresques.

Les préfaciers du *Dictionnaire kabyle-français* de J. M. Dallet (1982) notaient déjà que « *la littérature écrite ( poésie et romans ) parue après 1980 essentiellement est marquée par ces néologismes. Mais c'est essentiellement la radio qui aidera à la diffusion des néologismes. Durant les années 1970, il y a recours systématique à l'emprunt à l'arabe mais à partir des années 1980, c'est plutôt l'inverse qui s'est produit : une utilisation parfois excessive de néologismes lors des émissions informatives éducatives et d'animation culturelle. C'est grâce à ces émissions qu'une partie des néologismes touchant à la vie moderne est passée dans l'usage courant* ».

## 2. *Tajerrumt n Tmazight* de M. Mammeri :

Voulant traduire en kabyle sa *Grammaire du berbère* publiée en français, M. Mammeri devait trouver des concepts pour exprimer des notions telles que : verbe et préposition. Il aura recours à la création de 144 unités lexicales.

Le premier néologisme est : *tajerrumt* < ar. *al-ajrumeyya*, terme désignant la grammaire élaborée par Adjerroum (un grammairien du Sous [Maroc] XIII<sup>ème</sup> s.). Toutefois le nom Adjerroum < *agerram* 'le vieux sage, le marabout' en tachelhit.

Certains termes ne sont pas toutefois créés (par dérivation/composition) mais pris à des dialectes autres que kabyle pour remplacer certains emprunts à l'arabe. Il en est ainsi de «mais» qui se dit en kabyle *lamaena* < ar. *maena* qui est remplacé par *maca* encore en usage en tachelhit. Il en est de même de *axat'ar/ elaxatar* remplacé par *acku* tiré du tachelhit.

Les autres termes sont créés par :

Néologie de sens : *isem* qui signifie prénom ou nom est utilisé pour signifier substantif/Nom.

Dérivation : *udem* 'personne (grammaire)' a donné *udmawan* adjectif personnel. *ameskil* 'variable' a donné *armeskil* 'invariable'.

3. *Amaɣwal n tusnakt* (lexique de mathématiques) :

Elaboré par une équipe d'universitaires<sup>6</sup>, ce lexique est à l'heure actuelle le plus concis en termes de présentation interne. Il est publié en 1984 par la revue *Tafsut*<sup>7</sup> mais à tirage limité. Il présente trois parties : une présentation, du lexique et des exercices types.

La présentation aborde la méthode utilisée articulée en trois axes :

Le recensement des ouvrages de mathématiques ayant servi dans pour le dépouillement lexical.

Les dictionnaires berbères dépouillés pour la recherche de la terminologie existante.

La création lexicale et essentiellement par la composition d'une liste d'éléments affixes (au nombre de 38) essentiels dans la dérivation de formes.

Exemple: le terme *azgen* 'demi'/'moitié' a donné naissance à un suffixe *azin*, qui sera l'équivalent des préfixes: demi... /semi... /hémi... et les termes français demi-plan, semi-graphe et hémicycle seront respectivement en berbère : *azinagɣwni*, *azina-graw*, *azinallus*. Tout en sachant que les monèmes : *agni*, *agraw* et *allus* signifient respectivement plan, groupe et cycle.

Le lexique n'est pas seulement une présentation en deux rangées parallèles de termes français et de leurs équivalents en berbère. C'est aussi une présentation de phrases explicatives et d'expressions sous chaque entrée. Les exercices types sont ceux abordés dans les quatre niveaux de mathématiques

ils sont donnés et solutionnés dans les deux langues.

4. *Autres lexiques* :

Depuis quelques années, plusieurs projets de lexiques (de terminologie scientifique) se trouvent actuellement achevés et publiés. Il s'agit :

*Lexique d'informatique berbère-français-anglais* de S. Bouzeffrane-Saad, l'Harmattan, Paris, 1997.

*Amaɣwal, Alug n uméarur [Lexique d'électricité]* de M. Chemime, autoédition, Tizi-Ouzou, 1995.

D'autres ouvrages comme *Le lexique de géographie* de S. Touati, ne sont pas encore publiés.

L'ensemble des travaux de néologie parus avant 1995 a fait l'objet d'une analyse critique dans *La néologie lexicale berbère* de R. Achab (1996).

#### 4.2. L'aménagement au sein des institutions de l'Etat

Ce dernier porte essentiellement sur le statut. En fait dès 1989 et durant les années 1990, un fait notable est relevé dans la politique officielle vis-à-vis du tamazight. Un changement d'attitude s'est opéré dans le discours officiel où l'on est passé de la négation/ exclusion de la réalité berbère à une timide 'intégration'. L'institution du HCA (1995) et l'intégration d'un enseignement de tamazight par l'Education nationale (dès 1995) sont les premières mesures qui en découlent. Toutefois, il n'existe pas de politique officielle réelle de prise en charge effective du tamazight. Les résultats enregistrés jusque-là restent mitigés et discutables comme en témoignent les différents rapports de l'Education Nationale et du HCA. C'est surtout dans les domaines suivants que des carences peuvent être constatés :

- L'enseignement du tamazight est toujours facultatif. Il n'est même pas généralisé ne serait-ce dans les régions berbérophones où il est encore limité à quelques années et à certaines divisions pédagogiques uniquement.

- En dehors d'un journal télévisé diffusé essentiellement en trois variétés dialectales par la chaîne étatique ENTV, le tamazight n'est pas encore utilisé dans les administrations publiques exécutives et législatives (collectivités, assemblées) ni judiciaires, exception faite des panneaux de signalisations dans certaines localités de Kabylie.

6 - Il s'agit de R. Achab, Dr Laihem et H. Sadi.

7 - Tafsut, série scientifique et pédagogique, n°1, Tizi-Ouzou, 1983

- La prise en charge étatique des différentes productions culturelles et artistiques (non privées) est quasi-absente,

- La loi fondamentale où la reconnaissance en tant que langue nationale n'existe que depuis avril 2002, est un exemple de la minoration dont souffre le berbère. En effet, ce dernier n'est que 'également langue nationale' alors que l'arabe est présenté comme langue nationale et officielle. Aucune action n'est encore faite en vue de la 'réparation' de l'injustice dont a été victime le tamazight depuis l'indépendance nationale.

- Sur le plan juridique, aucun décret d'application n'a été adopté par une quelconque institution de l'Etat, ni même proposé en vue d'une réelle prise en charge du berbère dans un quelconque domaine que ce soit.

## 5. Propositions pour un meilleur aménagement

C'est dans la codification de la norme que les berbérophones se sont le plus investis, le statut de la langue berbère demeurant du ressort de pouvoirs alternant indifférence et hostilité.

Deux tendances complémentaires et interdépendantes représentent l'orientation généralement admise en matière de codification de la norme linguistique : il s'agit de la standardisation intra-dialectale et de la standardisation convergente des dialectes. S. Chaker (1989 : 131) préconise : « *la base de travail doit toujours rester la forme régionale effective (kabyle, chleuh, touareg, rifain...) et l'on doit essayer à partir de là d'enclencher le processus de normalisation convergente; rapprocher les dialectes autant que faire se peut* ».

La première tendance est implicite puisque toutes les tentatives faites jusque-là partent d'un dialecte, voire d'un parler d'un dialecte donné. Bien que certains praticiens et même linguiste (C. Castellanos, par exemple) aient formulé le vœu d'une standardisation inter-dialectale à l'instar de ce qui est fait pour le dogon, par exemple (Cf. G. Galtier, 1994). L'analyse de leurs écrits montre qu'ils se basent, on ne peut autrement, que sur un voire deux dialectes, posés comme fondement ou assise à une standardisation 'totale'.

La seconde tendance à savoir la standardisation convergente des dialectes berbères passe avant tout par la mise en valeur des structures linguistiques pan-berbères communes et la réduction des divergences de surface.

L'unité profonde des dialectes berbères étant connue et reconnue, il est concevable que la standardisation se fasse sur la base de ce qui est commun à la plupart de ces dialectes. Pratiquement, cela se traduit par :

- L'adoption d'un système de transcription commun ; puisque le système phonologique est à peu de choses près le même pour tous les dialectes. M. Mammeri a fait faire un pas de géant à la notation usuelle en supprimant les diacrités désignant les phénomènes de spirantisme caractéristiques des parlers du Nord. Il l'avait fait dans le but de réduire les différences de notation pouvant constituer un obstacle dans l'écrit. Ceci est fait dans l'optique suivante : doter les dialectes berbères d'un même système d'écriture, et avoir en commun ce système qui transcende les divergences phonétiques. Les aménageurs S. Chaker, R. Achab qui, à la suite de M. Mammeri, ont repris et développé le système de notation usuelle étaient animés par la même volonté : réduire la part des éléments phonétiques divergents au profit d'une notation centrale et commune.

- L'adoption d'une grammaire fondamentale pour tous les dialectes vu la similitude d'une majeure partie de leurs structures syntaxiques.

- L'adoption des mêmes néologismes dans les domaines scientifique et technique. Cette opération peut à long terme déboucher sur une spécialisation de certains termes des fonds lexicaux dialectaux dans les domaines spécifiques (Botanique, Géologie) et ceci après la standardisation des termes génériques par des traitements divers (hyperonymie, synonymie, polysémie).

Or le danger d'aboutissement à un berbère standard (ou même celui de standards dialectaux) pouvant apparaître comme une sorte de 'norme(s)' rigide préfabriquée(s) dans les laboratoires de linguistes ou de praticiens, existe réellement du fait que nombreux acteurs s'y investissent dans l'action normalisatrice. S.Chaker insiste sur les conditions minimums requises pour la normalisation. Il dit, en substance (1989 : 132) « *Chaque fois que le terrain s'y prête, on pourra faire pencher la balance du côté de*

la convergence plutôt que de renforcer la divergence. (...) La question du «berbère fondamental» doit être traitée dans cet esprit. On ne doit pas envisager une norme coercitive et fermée, mais plutôt un cadre assez fluide, où, même pour les données centrales de la morpho-syntaxe et du lexique, on laisserait une certaine marge de variations et de choix. Les faits chleubs, même à un niveau 'fondamental' ne sont pas ceux du kabyle ou d'un autre dialecte. Les différentes possibilités doivent être intégrées dans la «norme» et offertes au pédagogue et à l'élève. Nous devons intégrer la variation dans la norme ».

Ces propos vont dans le sens de C. Marcellesi qui insiste sur l'intégration de la variation, de la multiplicité dans la norme. Il conclut ainsi son article (1993 : 64) « D'autant plus indispensable encore pour notre recherche que cette dialectique de l'unité et de la multiplicité que nous posons implique une dialectique de la langue à la fois une et multiple. Une recherche nouvelle en didactique des langues – du français par exemple qui se veut langue unique et unifiée, ou d'une langue polynomique – trouve donc dans la sociolinguistique un utile appui théorique et méthodologique. Celle-ci lui permet de discerner et de traiter parmi les variations du langage. (...) L'idée d'une pédagogie du multi-culturel, du pluri-langagier, opposée à une pédagogie de la norme, s'affirme de plus en plus nettement au fil des recherches ».

## 6. Pour ne pas clore le débat

Deux points au moins méritent d'être soulignés pour ne pas clore le débat sur le débat sur la planification et l'aménagement linguistiques du tamazight en Algérie.

Le premier est qu'il n'existe pas de cadre théorique admis par l'ensemble des sociolinguistes en matière de planification et d'aménagement linguistique. Il n'existe que des cadres empiriques. Toutefois, C. Baylon (1996 : 282) note que « les entreprises de planification linguistique qu'elle [la sociolinguistique] inspire ont montré que 1) les systèmes linguistiques ne bénéficient pas d'une autonomie totale ; 2) le statut des langues peut être l'objet de choix et de stratégies collectives et volontaires ; 3) la structure interne des langues ne subit que peu d'influence de leur statut ».

Le second est relatif à l'idéologie du linguiste et/ou sociolinguiste. En effet, cette dernière peut

le pousser à tenir un discours teinté de subjectivité surtout s'il est amené à travailler sur sa propre langue et que celle-ci est minorée. L'essentiel est qu'il tente, à chaque fois que cela est possible de se départir dans ses raisonnements des clichés, réflexes de défense... L'entreprise est ardue mais elle salutaire pour tout travail universitaire.

Cette précaution prise, notons, toutefois, comme le souligne C. Baylon (1996 : 197) que « le fait que cette planification ne soit pas d'abord une activité linguistique ne signifie pas que le linguiste n'y ait aucun rôle à jouer. Le linguiste qui connaît les comportements langagiers dans leur contexte socioculturel est en fait mieux informé pour faire des recommandations concernant la direction, la nature et l'importance des changements qui résultent des décisions politique ou sociales que celui qui se focalise uniquement sur des buts poursuivis. Certes, l'étape où les autorités gouvernementales prennent la décision politique de planifier le développement d'une langue et de ses usages et sélectionnent, si besoin est, la langue elle-même, reste le plus souvent totalement hors du domaine du linguiste. Mais sa responsabilité est directement engagée dans la codification et l'élaboration, étapes de la planification de corpus ».

On ne peut mieux illustrer le rôle du linguiste.

## Bibliographie :

### Sources classiques (livres et articles) :

- ACHAB R., 1986, *Tira n Tamazight*, Tafsut /Serie «Pédagogique et scientifique» N°3  
 ACHAB R., 1990 *Tira n Tamazight*, Tafsut, Tizi Ouzou,  
 ACHAB R., 1996, *La néologie lexicale berbère*, Peeters, Paris  
 1980. *Amarwal n Tamazight tatrart*, Imedyazen, Paris,  
 1984, *Amarwal n tusnakt*, Tafsut/ Serie «Pédagogique et scientifique» N°1, Tizi Ouzou,  
 1986, *W'ibghan Tamazight, ad yissin tira-s*), Tafsut/ Série «Pédagogique et scientifique» N°3, Tizi-Ouzou.  
 BASSET A., *La langue berbère*, Oxford/London, 1952.  
 BASSET R., 1883/87, *Notes de lexicographie berbère*, Extrait du *Journal Asiatique*, Paris,  
 BAYLON C., 1996., *Sociolinguistique, Société, langue et discours*, (2<sup>ème</sup> éd.), Nathan, Paris  
 BENBRAHIM M., 1985. Le mouvement national dans la poésie kabyle, 1945-1954, in *AWAL* n°1, pp. 124-143, MSH, Paris,  
 BENSEDIRA A., *Cours de langue kabyle (Grammaire et versions)*, Jourdan, Alger, 1887.  
 BOUDRIS B., 1993, *Tamarwalt n usegmi*, s.n. éd., Casablanca.  
 BOULIFA S.A., 1887, *Une première année de langue kabyle (Dialecte zouaoua)*, Jourdan, Alger,

- CALVET L. J., 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Payot, Paris.
- CANUT C., 1998, *Imaginaire linguistique en Afrique*, l'Harmattan, Paris.
- CAMPS G., 1985, *Les Berbères, mémoire et identité*, Errance, Paris.
- CASTELLANOS C., 1998 *El procés d'estandardització de les llengües, Estudi comparatiu i aplicació a la llengua amazigha*. 2 Vol. Thèse de Doctorat, Université de Barcelone,
- CHAKER S., 1981, La situation linguistique dans le Maghreb antique : le berbère face aux idiomes extérieurs, in *Libyca* Vol. XXVII, pp.135-152, CRAPE, Alger.
- CHAKER S., 1983/a *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence.
- CHAKER S., 1983/b, « De la description à la planification linguistique : un tournant dans le domaine berbère ». *Tafsut*, série 'Études et débats', Tizi-Ouzou.
- CHAKER S., 1985, « La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ? », *Tafsut*, série 'Études et débats', Tizi-Ouzou.
- CHAKER S., *Textes en linguistique berbère, Introduction au domaine berbère*, CNRS, Aix-en-Provence, 1984.
- CHAKER S., 1989, *Berbères aujourd'hui*, L'Harmattan, Paris.
- CHAKER S., 1995, *Linguistique berbère*, Peeters, Paris.
- CHAKER S., 1995 *Dialecte, Encyclopédie Berbère*, Vol. XV, [pp.2291-2295], Edisud, Aix-en-Provence.
- CHEMAKH S., 1999, « Enseignement de Tamazight. Données introductives » *Anadi* n°3-4, Université de Tizi-Ouzou.
- CHEMAKH S ; 2000, « Langue berbère, la standardisation du kabyle », Communication au *Colloque sur l'aménagement linguistique*, Université de Tizi-Ouzou.
- CHEMAKH S, 2003, « Les conditions historiques de l'aménagement du berbère en Algérie », *Le kabyle de Paris*, Paris, avril 2003.
- CHEMAKH S, mai 2003, « Pourquoi aménager le berbère ? », *Le kabyle de Paris*, Paris,
- CHEMAKH S., mai 2003, « A propos de la notation du kabyle en caractères latins », *Le kabyle de Paris*, Paris.
- CORTADE J. M., 1985, *Lexique français-touareg, (Dialecte de l'Ahaggar)*, Inalco, Paris, (2<sup>e</sup> édition).
- DALLET J.M., S.L.VINCENNES, 1960, *Initiation à la langue berbère (Kabylie)*, F.D.B, Fort-National.
- DALLET J.M., 1982, *Dictionnaire kabyle - français, Parler des At Mangellat*, SELAF, Paris.
- DUBOIS J. et alii, 1999, *Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris.
- GALTIER G., 1994, La standardisation de la langue dogon, *Bulletin d'Etudes Africaines* N°19-20, [pp.197-220], INALCO, Paris.
- G.E.B./[ACHAB R.], 1979, *Langue berbère - Initiation à l'écriture*, Imedyazen, Paris.
- HAMOUMA H, 1986 ; *Manuel de grammaire berbère (kabyle)*, ACB, Paris.
- HANOTEAU A, 1858, *Essai de grammaire kabyle*, Jourdan, Alger.
- HIRECHE H, 1980, Bilan de l'enseignement en berbère, *Tisuraf* N°6, [pp.2-13], Paris, Imedyazen.
- LECLERC, J., (3 avril 2006). « *Les politiques linguistiques dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 20 mars 2006, [http://www.tlfq.ulaval.ca],
- MAMMERI M, 1968, *Les Isefra de Si Moband*, Maspéro, Paris.
- MAMMERI M, 1976, *Tajerrumt n Tmazight, Tantala taqbaylit*, Maspéro, Paris.
- MAMMERI M, 1986, *Grammaire berbère*, Awal, Paris, [traduction du précédent ouvrage].
- MAMMERI M, 1980, *Poèmes kabyles anciens*, Maspéro, Paris.
- MARCELLESI C, 1994, Sociolinguistique et didactique de la variation in *Actes du Symposium linguistique franco-algérien de Corti (1993)*, Studii Corsi Editions, Bastia,
- MAURAI, 1987, (sous la direction de ), *Politique et Aménagement linguistique*, G.Q./Robert, Québec/ Paris.
- Ministère de l'Education Nationale, *Lmed tamazight* Vol I&II, IPN, Alger, 1997.
- MOREAU M. L., 1997, (éd.) *Sociolinguistique, concepts de base*, Mardaga, Hayen.
- MOUNIN G., 1993, *Dictionnaire de la linguistique*, Quadrige/PUF, Paris.
- TIZI WWUCCEN *Méthode audio-visuelle de langue berbère (kabyle)*, 1986, Edisud, Aix-en-Provence.
- ZOUAOUI Y, 1996, *La variation linguistique dans six parlers berbères, étude fonctionnelle et comparée des unités syntaxiques (...)*, Thèse de Doctorat, Université Paris V.

#### Documents du M. E. N (Alger) :

- Continuité de l'opération de la langue berbère dans l'institution éducative*, MEN/ Cabinet du MEN, Doc. N° 887 du 05/09/1998, 11p.
- Exigences de la promotion de Tamazight, rentrée 1997/1998*, MEN/ Secrétariat Général, doc 0.0.2/97, n°515/z/ S.G., 3p.
- Plan d'action du Ministère de l'Education Nationale concernant le dossier Amazigh, Rapport du 07/04/1996*, MEN/ Direction de l'Enseignement fondamental, (378), 19p.
- Plan ministériel du 05/02/1997, (pour l'enseignement de la langue amazighe)*, rentrée 1997/1998.
- Plan proposé pour le programme d'enseignement de la langue amazigh, 3<sup>e</sup> palier de l'enseignement fondamental ; buts, contenus et recommandations, (Document de travail pour diffusion)*, MEN/Direction de l'Enseignement Fondamental, s.d., 7p.
- Programme expérimental pour les 7<sup>ème</sup> A.F en langue berbère*, HCA/MEN, juillet 1997, 9 p.
- Volume horaire (enseignement de Tamazight)*, MEN/ Chef de Cabinet, doc. n° 129 du 20/01/1996,

#### Documents du HCA.

- Actes des séminaires sur la formation des enseignants de Tamazight et l'enseignement de la langue et de l'histoire amazighes*, HCA, Alger, 2000, 100+53 p.
- Etude sur l'enseignement de la langue amazighe, bilans et perspectives*, étude réalisée pour le HCA par N. Tiziri & A. Nabti, Alger, 2000, 68 p.